

Contrat de location

Entre les soussignés :

- L'A.S.B.L. Festiv'Hollange, rue de la Gare 225,6637 Hollange ci-après désigné « le bailleur »
- et
adresse :
téléphone :
ci-après désigné "le locataire"
il a été convenu ce qui suit:

Le bailleur met à la disposition du locataire "La halte du pic-vert" pour la date du moyennant un prix convenu de **deux cent cinquante euros, charges comprises**. Outre le minimum précisé dans le règlement, le nettoyage à l'eau de l'ensemble des locaux (salle, cuisine, toilettes, ...) sera effectué par le locataire. Si ce dernier ne désire pas nettoyer la salle, il en avertira le responsable de l'asbl Festiv'Hollange au moment de la signature et le nettoyage (grande salle à l'eau, sanitaires) sera facturé 60,00 €.

Le paiement complet se fera par virement dans les 3 jours au n° de compte :

IBAN : BE04 8601 1260 2531

BIC : SPAABE22

La réservation n'est définitive qu'à la réception du paiement.

Une caution de 150,00 € destinée à couvrir les dégâts éventuels et la remise en parfait état de propreté des locaux est exigée pour chaque réservation.

Les parties s'engagent à respecter les termes du règlement repris au verso.

Il ne peut être servi dans la salle que de la bière Bofferding. L'approvisionnement doit obligatoirement se faire chez notre fournisseur. Il est donc nécessaire de se mettre en rapport minimum 6 jours à l'avance avec la personne de contact.

Fait en double à HOLLANGE, le

Chacune des parties reconnaît avoir reçu un exemplaire du présent contrat.

Le bailleur

Le locataire

Yannick Ligot, rue du tilleul 119 6637 Hollange 061/266808 nfo@haltedupicvert.be

Responsable location, salle *la halte du Pic-vert* rue de la Gare 225 6637 Hollange
www.haltedupicvert.be